

# 2026 - 2027

## REGLEMENT INTERIEUR

LES COURS SONT PAYABLES D'AVANCE,

ATTENTION VOUS VOUS ENGAGEZ, SI VOUS DECIDEZ DE NE PLUS VENIR VOUS NE SEREZ PAS REMBOURSES POUR AUCUNE RAISON QUE CE SOIT.

- AUCUN COURS NE POURRA ETRE PRIS SANS PAIEMENT PREALABLE,
- LES FORMULES DE 10h 20h 30h ou 60 HEURES NE SONT VALABLES QUE POUR LA SAISON 2026/2027
- LA SOMME DE LA PRESINSCRIPTION NE VOUS SERA PAS REMBOURSEE EN CAS DE DESISTEMENT
- LE PORT DE LA BOMBE AUX NORMES EUROPEENNES EST OBLIGATOIRE,
- IL EST INTERDIT DE FUMER DANS TOUTE L'ENCEINTE DU CLUB (cavaliers et accompagnants), AINSI QUE DE COURIR OU CRIER AUTOUR DU MANEGE,
- LE CLUB N'EST PAS RESPONSABLE DES ACCIDENTS QUI POURRAIENT SURVENIR AUX CAVALIERS EN DEHORS DES HEURES DE REPRISE,
- MERCI AUX VISITEURS DE NE PAS RENTRER DANS LES BOXES,
- NE PAS DONNER A MANGER AUX CHEVAUX ET AUX PONEYS,
- LES ECURIES SONT FERMEES LE JEUDI, hors vacances scolaires, (merci de laisser vos messages sur le répondeur),
- LES CHIENS SONT INTERDITS dans l'enceinte du club et dans la salle de club.
- LA LICENCE FEDERALE EST DEMATERIALISEE
- DROIT A L'IMAGE ET DONNEES PERSONNELLES  
L'utilisateur ou son représentant légal autorise, sans réserve, l'établissement à prendre, détenir et diffuser son image (photos et vidéos) prise dans le cadre de la pratique équestre. Les images ou les vidéos sont acquises définitivement par l'établissement, quelle que soit la période d'utilisation et sans aucun paiement de la part de l'établissement.  
L'établissement s'engage à utiliser ses images et vidéos dans le cadre de la promotion de ses activités et de ne pas en faire un usage commercial.

Fait à SAULX LES CHARTREUX

Le

SIGNATURE précédée de « lu et approuvé »